Nations Unies $TD_{B/EDE/3/3}$



Distr. générale 22 mai 2019 Français

Original: anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique Troisième session Genève, 3-5 avril 2019

> Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa troisième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 avril 2019







Table des matières

	Intro	oduction	
I.	Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique		
	A.	Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	
	B.	Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	
II.	Résumé de la Présidente		
	A.	Séance plénière d'ouverture	
	B.	Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs	
	C.	Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	
III.	Questions d'organisation		
	A.	Élection du Bureau	
	B.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	
	C.	Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	
Annexe			
	Part	icipation	

Introduction

La troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 avril 2019.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

A. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

- 1. Pendant une réunion tenue le 5 avril 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté le mandat du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, et est convenu que la première réunion du Groupe de travail porterait sur les thèmes suivants :
- a) La révision du Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information;
 - b) La mesure du commerce électronique intérieur et extérieur.

B. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière de clôture, le 5 avril 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé de s'en remettre au Conseil du commerce et du développement pour qu'il se prononce sur ce point de l'ordre du jour. Le secrétariat de la CNUCED recueillera les propositions des États membres sur l'ordre du jour et les questions d'orientation, qui seront présentées au Conseil pour examen, et la version finale de l'ordre du jour provisoire sera adoptée par le Conseil.

II. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

- 3. Le Secrétaire général de la CNUCED a prononcé un discours, suivi de déclarations faites par les représentants des délégations suivantes : Pakistan, Indonésie, Inde, Émirats arabes unis, Iraq, État de Palestine, Sénégal, Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, Malaisie, Saint-Siège, Soudan, Niger et État plurinational de Bolivie.
- 4. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que les flux de données prenaient une importance croissante et suscitaient une attention toujours plus vive, et fait remarquer que le débat autour des données, en particulier leur utilisation, leur propriété, les failles de sécurité et la vulnérabilité, était un phénomène majeur. Les transformations liées aux données représentaient pour les particuliers, les entreprises et les pays un enjeu de taille, dont il importait d'étudier les aspects tant positifs que négatifs. Il était possible d'optimiser les retombées économiques des données, en les convertissant en informations numériques, pour éclairer la prise de décisions, créer de nouveaux débouchés ou dresser des inventaires des politiques. Toutefois, les données suscitaient aussi des préoccupations en matière de sécurité, de respect de la vie privée, de

propriété et de fiscalité. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique offrait un espace propice aux débats fondés sur des données solides et aux discussions éclairées sur les tendances, l'objectif étant de maximiser les perspectives de prospérité partagée. Dans le débat consacré au rôle et aux incidences des données, une attention devait être portée au fossé numérique et aux écarts considérables qui existaient aussi bien dans l'accès aux données que dans la capacité de transformer ces données en informations numériques, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Une question fondamentale, qui pouvait servir de fil conducteur aux discussions, consistait à déterminer comment apporter aux acteurs du développement un leadership éclairé pour les aider à faire converger les dynamiques et les possibilités liées à l'essor des données avec les aspirations à une prospérité partagée.

- Le secrétariat de la CNUCED a présenté le document de référence sur la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et les incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs (TD/B/EDE/3/2). L'économie fondée sur les données ouvrait des perspectives mais n'allait pas sans difficultés. L'accès aux données était essentiel à la compétitivité des entreprises et à la productivité des pays parce qu'il en découlait de nouvelles sources de savoir, d'innovation et de profit. Les données pouvaient également contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, il existait aussi des risques liés à la confidentialité, à la sécurité, à la propriété et à l'utilisation des données, ainsi qu'à la concentration de la puissance économique dans les mains des entreprises qui contrôlaient ces données. Seule la moitié de la population mondiale était connectée à Internet, d'où l'importance de cerner les différentes dimensions de la fracture numérique. La valeur des données naissait de leur transformation en informations numériques, qui pouvaient être monétisées de différentes manières. La confidentialité et la sécurité des données, la concurrence, la réglementation des flux internationaux de données, la fiscalité et le renforcement des capacités d'analyse des données étaient autant de questions fondamentales qu'il convenait d'examiner. Il serait peut-être difficile de tomber d'accord sur un cadre juridique commun de protection des données, mais le recensement de principes fondamentaux pouvait servir de point de départ aux efforts d'interopérabilité et d'harmonisation. À cause des tendances monopolistiques de l'économie fondée sur les données, il serait peut-être nécessaire d'adapter les politiques de la concurrence. Avec la numérisation croissante du commerce international, l'interaction entre les politiques commerciales et la gouvernance d'Internet prenait de l'importance, de sorte qu'une coopération internationale plus efficace s'imposait dans tous les domaines d'action. Il fallait intensifier l'appui au renforcement des capacités dans les pays en développement pour aider ces pays à exploiter les avantages du développement fondé sur les données et à en surmonter les obstacles. La réalisation d'évaluations des besoins, telles que les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique de la CNUCED, pouvait constituer un premier pas dans cette direction. Pour terminer, les quatre questions d'orientation à examiner ont été présentées. Elles étaient les suivantes :
- a) Quels sont la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, dans la perspective d'un commerce et d'un développement inclusifs ?
- b) Quelles sont les possibilités clefs à exploiter et les principales difficultés à surmonter en matière de gestion et de réglementation des données et des flux de données ?
- c) Quelles politiques publiques, réglementations et mécanismes institutionnels sont utilisés dans les différents pays et régions pour exploiter et protéger les données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, et pour combler les fractures numériques, notamment celles qui existent au sein des pays et d'un pays à l'autre et celles qui concernent les jeunes, l'économie rurale, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et la dimension du genre ?
- d) Comment les pays en développement pourraient-ils renforcer les capacités et notamment les compétences dont ils disposent pour utiliser les technologies nouvelles et naissantes telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle ?

De nombreux représentants ont salué le choix opportun du thème du document de référence. Plusieurs ont estimé que le Groupe intergouvernemental d'experts offrait un espace unique pour débattre de l'incidence des données et de l'économie numérique sur le développement. D'autres ont appelé l'attention sur diverses retombées positives que la transformation numérique avait eues dans leur pays, notamment la création d'emplois, l'augmentation des ventes et des exportations, l'essor de l'économie créative locale, la progression de la parité des sexes, l'autonomisation de la population et l'amélioration des perspectives des petites et moyennes entreprises. Les experts ont mis en évidence plusieurs obstacles à l'exploitation des retombées de l'économie des données, tels que le manque de compétences et de capacités technologiques en matière de réglementation et de collecte de données, le transfert insuffisant de technologie et les difficultés d'accès aux marchés rencontrées par les petites et moyennes entreprises. Nombre de représentants ont souligné à quel point il importait d'adopter des cadres juridiques appropriés dans des domaines tels que la protection et la confidentialité des données, la prévention de la cybercriminalité, la protection des consommateurs, les transactions électroniques, la propriété intellectuelle, les droits de douane et la concurrence. Certains ont aussi indiqué qu'il fallait réglementer adéquatement la propriété et la tarification des données, les flux internationaux de données et la fiscalité pour que les retombées de l'économie numérique soient réparties équitablement entre toutes les parties prenantes. Un représentant a souligné que les pays en développement devaient avoir une marge d'action suffisante pour adopter des cadres juridiques et réglementaires adaptés. Les experts sont convenus de manière générale qu'il fallait résorber les fractures numériques et renforcer les capacités et les infrastructures numériques dans les pays en développement. De nombreux représentants ont insisté sur l'importance de la coopération internationale, notamment dans le cadre de la CNUCED.

B. Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a organisé cinq tables rondes.

1. Le rôle croissant des données numériques dans l'économie mondiale

- 8. La première table ronde a rassemblé les intervenants suivants : le cofondateur et président non exécutif d'Infosys, le chef du Groupe de l'innovation et des nouvelles technologies de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et la première directrice exécutive du Digital Asia Hub. Les trois intervenants ont donné le ton de la réunion en soulignant le rôle des données dans l'économie et leurs incidences sur le commerce et le développement.
- Le premier intervenant a évoqué l'évolution de l'économie des données et l'importance qu'il y avait à exploiter ces données, qui devenaient de plus en plus stratégiques et précieuses. Il a présenté quatre modèles de gestion et d'organisation des données, qui étaient au cœur de l'économie numérique. Aux États-Unis d'Amérique, l'objectif premier était la monétisation des données, et les grandes plateformes y bénéficiaient d'effets de réseau, ce qui stimulait l'innovation, mais suscitait par ailleurs des préoccupations quant au respect de la vie privée, de la démocratie et de l'éthique. En Europe, le principal instrument était le règlement général sur la protection des données, et l'accent était mis sur les droits de l'homme et la protection de la vie privée des consommateurs pour prévenir l'utilisation abusive des données. En Chine, le modèle était celui de la souveraineté sur Internet. Des champions nationaux avaient vu le jour grâce à l'existence d'un système de pare-feux, qui permettait à l'État d'exploiter les technologies à ses propres fins, si bien que la Chine était aujourd'hui devenue le numéro un mondial pour de nombreuses technologies numériques. Enfin, en Inde, le modèle consistait à tirer parti de l'économie des données au moyen d'un ensemble de réglementations, de technologies et de nouvelles institutions. La population avait accès à une très grande abondance de données, et cette richesse pouvait être un levier d'autonomisation et d'amélioration des conditions de

GE.19-08372 5

- vie. L'élaboration du cadre juridique et des lois relatives à la confidentialité des données, qui devaient permettre aux citoyens d'exploiter leurs propres données, était en cours d'achèvement. L'architecture de promotion et de protection des données (« Data Empowerment and Protection Architecture ») reposait notamment sur un projet consistant à attribuer à chaque résident un numéro d'identification unique et à distinguer, d'un côté, un groupe de fournisseurs d'informations, et de l'autre, un groupe de consommateurs d'informations. Chacun pouvait ainsi collecter ses propres données auprès d'un consommateur de données et les confier à un producteur de données par l'intermédiaire de fiduciaires. Le projet avait dans un premier temps été mis en place dans le secteur financier, et il était envisagé de l'étendre aux secteurs de la santé et de l'éducation.
- Le deuxième intervenant a comparé la croissance exponentielle des flux internationaux de données avec celle d'autres flux internationaux pour illustrer le rythme de la mondialisation numérique. L'économie numérique gagnait en importance, et le commerce électronique d'entreprise à consommateur, extérieur en particulier, avait connu une croissance rapide à l'échelle mondiale. Au nombre des obstacles aux flux internationaux de données, il convenait de citer la localisation du stockage et du traitement des données, les transferts illégaux et les conditions de transfert. Les mesures prises pour surmonter ces obstacles variaient d'un pays à l'autre. En ce qui concernait le commerce électronique en Amérique latine, l'expérience montrait que la langue, les moyens de paiement et les systèmes de livraison étaient importants, et que la barrière de la distance avait été aplanie, mais pas éliminée. La promotion du commerce électronique régional par l'intégration régionale supposait de valoriser le capital humain, de renforcer les compétences numériques, d'harmoniser les réglementations, d'améliorer l'efficacité des services logistiques, douaniers et postaux, et de perfectionner les systèmes internationaux de paiement. L'orateur a présenté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, exemple de coopération régionale, et fait observer que la réalisation d'économies d'échelle, nécessaire à l'essor de l'économie numérique, exigeait le renforcement des marchés numériques régionaux. L'autonomisation fondée sur les données était importante non seulement pour accroître les profits des entreprises, mais aussi pour répondre aux besoins des secteurs public et privé, dans le dessein de passer de la numérisation au développement.
- La troisième intervenante a souligné que le contexte, la culture et la langue avaient une influence sur le rôle joué par les données dans l'économie numérique. Plusieurs thèses s'affrontaient concernant les données. Le fait de les considérer comme « le nouvel or noir » pouvait conduire à leur thésaurisation et ainsi battre en brèche l'idée selon laquelle certains types de données ne devaient pas être collectées, mais plutôt protégées ou traitées d'une façon particulière. Les données pouvaient aussi être vues comme une externalité qui créait de la valeur mais dont la valeur commençait à diminuer au-delà d'un certain point. La question des droits devait être mise sur la table. En effet, les dynamiques du « tout au vainqueur » et l'argument du rattrapage économique pouvaient maintenir un vide juridique autour des données dans certains pays désireux d'accroître leur compétitivité. À l'inverse, la confidentialité des données pouvait être vue comme un avantage concurrentiel. Il était primordial de planifier la mise en place des réglementations et de procéder à des expérimentations avant d'exécuter des projets à grande échelle. L'intelligence artificielle était le prochain horizon auquel la collecte de données jouerait un rôle important, en particulier dans les pays en développement. Il importait de comprendre l'influence que les algorithmes pouvaient avoir sur les évaluations, et l'interdisciplinarité et la participation de multiples parties prenantes étaient essentielles pour cerner la complexité et les implications des données. Les systèmes devaient servir à accroître les capacités humaines, pas à les remplacer. Enfin, il convenait de commencer par exploiter les données ouvertes et publiques déjà disponibles.

2. Les données numériques et leurs incidences sur le commerce et le développement inclusifs

12. La deuxième table ronde, centrée autour de la première question d'orientation du Groupe intergouvernemental d'experts (quels sont la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, dans la perspective d'un commerce et d'un développement inclusifs ?), a réuni un directeur d'études et de recherche à la

Brookings Institution, un directeur associé de la Information Technology and Innovation Foundation et le Directeur exécutif de IT for Change.

- Le premier intervenant a fait observer que l'économie numérique avait conduit à une augmentation sensible de la productivité et à la transformation du commerce international. Les flux internationaux de données étaient à la fois une forme de commerce et un vecteur potentiel de commerce. Leur valeur avait surpassé celle du commerce de marchandises, et la transformation du commerce électronique se manifestait dans l'utilisation des données par les plateformes, dans l'essor du commerce des services numériques et l'accroissement de la valeur ajoutée par les services aux produits finis, ainsi que dans les chaînes de valeur mondiales. Toutefois, les perspectives ouvertes par les données rendaient d'autant plus nécessaire la mise en place de réglementations nationales en la matière. Les pays avaient plusieurs bonnes raisons de vouloir se doter de réglementations nationales et de mécanismes de localisation des données, mais devaient envisager d'adopter une approche équilibrée pour ne pas entraver les flux de données et, partant, asphyxier l'économie des données et compromettre les retombées potentielles. L'orateur a estimé que, dans le contexte du commerce numérique, les priorités devaient être d'élargir l'accès à Internet et de réduire les coûts pour faciliter la circulation des flux mondiaux de données, en amenant les pays d'origine et de destination des données à prendre des engagements et en bâtissant un consensus mondial autour des normes réglementaires à adopter.
- Le deuxième intervenant a expliqué que les technologies avaient ouvert les portes du commerce numérique à tous les particuliers, à toutes les entreprises et à tous les pays. Il a souligné l'importance des flux internationaux de données ainsi que le pouvoir d'innovation et le potentiel de croissance des plateformes dans une économie mondiale de plus en plus numérisée. La localisation n'était pas toujours nécessaire pour maximiser la valeur des données : elle ne créait pas nécessairement d'emplois, et l'infrastructure nécessaire était coûteuse à mettre en place et à entretenir. La valeur des données tenait à leur utilisation, et non à leur stockage ici ou là, et elle était maximisée lorsque les données pouvaient circuler et être compilées et analysées. Pour l'orateur, les décideurs devaient en priorité promouvoir l'adoption des technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre, améliorer l'infrastructure sur laquelle reposaient l'innovation en matière de données et le commerce numérique, maximiser le volume de données réutilisables, notamment en autorisant leur circulation d'un pays à l'autre, et aider les travailleurs à acquérir des connaissances théoriques et des compétences pratiques dans le domaine de la science des données. Enfin, la réglementation relative aux données ne devait pas brider le potentiel d'innovation des entreprises locales, étant donné que la plupart des pays en développement avaient besoin de faire des économies d'échelle pour accéder aux marchés internationaux.
- 15. Le troisième intervenant a mis l'accent sur la complexité de l'économie numérique, qui évoluait rapidement. Les informations les plus précieuses concernant les particuliers et les groupes d'utilisateurs étaient détenues par une poignée d'acteurs majeurs, à savoir les plateformes numériques mondiales, qui se trouvaient au sommet de la chaîne de valeur des données. Ces informations avaient été séparées des processus de production. Par conséquent, la principale préoccupation des pays en développement devait être non seulement la protection de la vie privée en tant que droit de l'homme, mais également la valeur économique et la gouvernance des données produites par les citoyens. Une grande partie de la valeur ajoutée des données provenait des relations entre les membres d'une même communauté, ainsi que du caractère collectif et anonyme de ces données, qui devaient donc être la propriété de la communauté en question. Pour que l'économie numérique soit inclusive et profite aux pays en développement, il importait que les données soient contrôlées par ces pays, qui pourraient ainsi les convertir en informations numériques. Une fois la propriété nationale des données établie, leur éventuelle circulation d'un pays à l'autre pouvait faire l'objet de négociations, en fonction de leur nature.
- 16. Pendant la discussion qui a suivi, plusieurs représentants ont évoqué les mesures que leur pays avait prises pour créer un environnement propice au commerce électronique et à l'économie numérique. Certains ont estimé qu'il fallait trouver un juste équilibre entre la circulation internationale des données dans un souci de promotion du commerce et de l'innovation, et la protection des intérêts légitimes des pays s'agissant des données

personnelles et du respect de la vie privée. La difficulté était de garantir la protection des données et de la vie privée tout en monétisant ces données et leurs flux. D'autres représentants ont souligné l'importance de la valeur économique des données, ajoutant que les pays en développement devaient avoir un plus grand contrôle sur leurs données pour que le développement numérique soit inclusif. Les données devraient appartenir à ceux qui les produisaient, plutôt qu'à ceux qui les collectaient, et des cadres juridiques devaient être mis en place pour établir la propriété et la tarification des données, ainsi que pour fixer les règles relatives aux flux internationaux de données, de manière à garantir une répartition équitable des retombées économiques. Quelques représentants ont mis en évidence les répercussions que le moratoire de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce électronique, qui exemptait les transmissions électroniques de droits de douane, pourrait avoir sur la mobilisation des ressources et l'industrialisation dans les pays en développement. Il était essentiel que les pays en développement aient une marge d'action suffisante pour mettre en place les cadres juridiques et réglementaires adaptés, qui régiraient les flux internationaux de données. Un représentant a souligné que les normes strictes de protection des données devaient être préservées pour que l'économie numérique continue d'inspirer confiance.

3. Les perspectives et difficultés liées aux données et aux flux de données

- 17. Les intervenants de la troisième table ronde, qui portait sur la deuxième question d'orientation (quelles sont les possibilités clefs à exploiter et les principales difficultés à surmonter en matière de gestion et de réglementation des données et des flux de données ?), étaient les suivants : un membre présidentiel du Global Development Institute, une directrice d'études et de recherche au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale et un correspondant technologique de *Brand Eins*, également collaborateur du journal *The Economist*.
- Le premier intervenant a expliqué en quoi la « donnéification » et l'intégration des données dans les chaînes de valeur pouvaient ouvrir aux pays en développement, en particulier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, de nouvelles perspectives d'accès aux marchés mondiaux. La numérisation avait réduit certains coûts opérationnels, mais d'aucuns craignaient que les entreprises dominantes qui contrôlaient les données en provenance des pays en développement ne puissent aussi prendre le contrôle de l'économie, ouvrant la voie à l'automatisation et portant préjudice à l'emploi. Les pays en développement avaient des difficultés systémiques à tirer parti des données. Le potentiel économique des données ne se limitait pas aux plateformes. Chaque chaîne de valeur ayant ses propres caractéristiques, les questions liées aux données devaient être examinées par secteur et par pays. Les données circonscrites à une chaîne de valeur pouvaient conférer un avantage compétitif indu aux entreprises dominantes, qui étaient installées pour la plupart en Chine et aux États-Unis. Il était de plus en plus important pour les pays en développement d'accéder aux données pour stimuler leur développement. Les données pouvaient être mises au service du développement de différentes manières. Les pays pouvaient notamment opter pour l'une des solutions suivantes : adopter une approche fondée sur l'économie de marché en autorisant la circulation internationale des données ; imposer des restrictions uniquement à la circulation de données critiques, incitant ainsi au partage de certains types de données dans l'intérêt public ; considérer le pouvoir des entreprises dominantes dans les pays en développement comme un problème structurel, qui ne pouvait être résolu par le marché et nécessitait l'adoption de politiques industrielles pour garantir la localisation des données dans ces pays ; adopter en matière de données une approche plus étatiste en confiant à l'État le contrôle de certains types de données. Pour déterminer la stratégie à appliquer, il convenait de prendre en considération le lieu, le contexte, l'échelonnement des mesures et la conjoncture.
- 19. La deuxième intervenante a souligné que, si les discussions relatives à la négociation d'une approche mondiale des flux internationaux de données étaient déjà en cours, de nombreux pays en développement devaient d'abord renforcer leurs capacités de gouvernance des données pour éviter l'incohérence des politiques et la fragmentation d'Internet. La méthode actuelle, qui consistait à assurer la gouvernance des flux internationaux de données dans le cadre d'accords commerciaux, n'avait pas conduit à l'élaboration de règles contraignantes, universelles et interopérables. Les données étaient à

la fois un produit et, parfois, un bien public, ce qui soulevait le point de savoir si les flux de données devaient être régis par des règles commerciales ou selon une approche nouvelle et plus efficace. Les principales puissances de l'économie des données étaient dotées d'un ensemble disparate de règles qui régissaient l'utilisation des données ; dans les pays en développement, le manque de gouvernance des données était aggravé par l'avantage concurrentiel dont disposaient les principaux acteurs, déjà implantés dans les pays développés, et par l'insuffisance des compétences et des capacités nécessaires à la mise en valeur de ces données. Les décideurs devaient trouver un terrain d'entente en matière de réglementation. Enfin, les pays en développement et les pays développés devaient collaborer à la mise en place d'une gouvernance intelligente des données, afin que ces données deviennent une ressource au service du développement économique.

- 20. Le troisième intervenant a indiqué que les données étaient considérées comme la ressource la plus précieuse au monde. Il existait entre les acteurs dominants de l'économie des données et tous les autres d'importantes asymétries d'information, d'où la nécessité de créer un nouveau cadre. Dans les pays développés, ces acteurs dominants engrangeaient des bénéfices considérables, mais on ne savait pas vraiment qui était en droit de revendiquer la propriété des données à l'origine de ces bénéfices. Faute de réglementation, l'économie des données était devenue un oligopole, qui serait vraisemblablement dominé par la Chine et les États-Unis à l'avenir. La politique de la concurrence n'était pas adaptée au monde numérique. Aussi l'orateur a-t-il proposé une stratégie progressive de partage des données, selon laquelle une entreprise qui atteindrait une certaine part de marché devrait partager ses données avec ses concurrents. Étant donné que l'économie des données n'était pas un jeu à somme nulle, mais un jeu à sommes multiples, et que les données étaient des biens non rivaux, les plateformes mondiales continueraient de tirer profit des données. Un tel partage profiterait aux entreprises du monde entier, qui auraient accès aux données où qu'elles soient stockées.
- Pendant la discussion qui a suivi, les experts ont exprimé des avis divergents, en particulier en ce qui concernait la réglementation des flux internationaux de données et la localisation des données. Certains représentants ont souligné que, dans la mesure où les données conféraient aux entreprises des pays en développement un avantage compétitif et où les accords commerciaux pérennisaient généralement les avantages que les acteurs dominants avaient acquis en arrivant les premiers sur le marché, il était essentiel de réglementer la circulation des données produites localement pour que les pays en développement puissent en capter la valeur économique. En outre, pour développer un secteur numérique national, il était nécessaire de disposer de données locales et d'une politique industrielle favorable au numérique ; il importait aussi de résoudre les questions soulevées par l'économie numérique quant à la concentration du marché et à la fiscalité. Plusieurs représentants ont souligné que les cadres juridiques relatifs aux données devaient être adaptés au contexte national. À l'inverse, d'autres ont estimé qu'il fallait faciliter la circulation internationale des données pour stimuler l'innovation et le commerce, et insisté sur le fait que la localisation des données pouvait accroître les coûts, risquait d'engendrer des pertes d'efficacité et n'était pas nécessaire au développement. Il était possible d'instaurer un régime qui protège les données et la sécurité des flux de données, sans localisation. De plus, de nombreux représentants ont exprimé des doutes quant à la capacité des pays en développement de contraindre de puissantes plateformes numériques mondiales à respecter leur politique de la concurrence. Plusieurs représentants ont fait remarquer que l'intégration régionale avait des incidences sur l'élaboration des politiques relatives aux flux internationaux de données. Un représentant a insisté sur l'importance fondamentale du droit à la vie privée et de la protection des données dans le contexte du partage des données. Plusieurs ont fait observer que différents types de données pourraient devoir être régis par des réglementations différentes.

4. Les difficultés et enjeux d'ordre réglementaire

22. La quatrième table ronde, centrée autour de la troisième question d'orientation du Groupe intergouvernemental d'experts (quelles politiques publiques, réglementations et mécanismes institutionnels sont utilisés dans les différents pays et régions pour exploiter et protéger les données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, et pour combler les fractures numériques, notamment celles qui existent au sein des pays et d'un

pays à l'autre et celles qui concernent les jeunes, l'économie rurale, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et la dimension du genre?), a réuni les intervenants suivants : la chef de l'Unité Protection des données du Conseil de l'Europe, la Directrice du Bureau du commerce électronique de l'Agence thaïlandaise de développement des transactions électroniques et le Directeur adjoint de la Commission sud-africaine de la concurrence.

- La première intervenante a fait observer que le traité nº 108 du Conseil de l'Europe, la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, était le seul instrument international juridiquement contraignant sur la protection de la vie privée et des données personnelles, et qu'il était ouvert à l'adhésion de tous les pays. Cette convention avait inspiré l'élaboration d'autres textes réglementaires de par le monde. Elle avait été révisée compte tenu de l'évolution récente de la situation, mais demeurait en phase avec les autres directives internationales, telles que le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, les Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et le Cadre de protection de la vie privée de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Pour que les entreprises puissent se développer, les données devaient être enrichies par la contextualisation, décloisonnées et protégées, ce qui supposait d'autoriser leur libre circulation d'un pays à l'autre. Toutefois, les consommateurs devaient aussi avoir un certain contrôle sur leurs données dont l'utilisation devait également être protégée. La circulation transfrontière des données présentait des risques, qu'il fallait prévenir par l'application du principe de réciprocité et la coopération entre les organismes de protection des données. Le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne visait à promouvoir le transfert international de données dans le secteur commercial tout en protégeant la vie privée, et prévoyait plusieurs mécanismes permettant de recenser les pays vers lesquels les données des citoyens de l'Union européenne pourraient affluer, y compris des décisions d'adéquation, des lois contraignantes sur les sociétés et des clauses contractuelles types. Aux États-Unis, un régime spécial, baptisé « Privacy Shield », avait été mis en place. Aucun instrument de protection des données n'ayant encore été élaboré dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée avait recommandé d'encourager les États Membres à ratifier le traité nº 108.
- La deuxième intervenante a présenté les travaux de l'Agence de développement des transactions électroniques (« Electronic Transactions Development Agency »), qui œuvrait à la mise en place d'une infrastructure sécurisée pour les transactions électroniques, en particulier celles des petites et moyennes entreprises actives dans le commerce électronique, et formulait des recommandations sur les questions de protection de la vie privée et des données personnelles. La sensibilisation était importante étant donné qu'une partie considérable de la population était peu informée sur l'utilisation qui était faite des données personnelles sur les médias sociaux ou ne lisait pas les politiques de confidentialité, trop longues ou complexes. En Thaïlande, la question du respect de la vie privée deviendrait de plus en plus cruciale à mesure que le pays entrerait dans l'ère numérique. Le droit à la vie privée était consacré par la Constitution depuis 1991, mais jusqu'à une date récente, il n'existait pas de loi générale sur la protection des données, seulement des législations applicables à des domaines particuliers. En 2019, l'Assemblée législative nationale avait approuvé un projet de loi sur la protection des données personnelles. L'élaboration du texte s'était révélée délicate, un juste équilibre devant être trouvé entre la protection de la vie privée et des données, d'une part, et les impératifs de développement technologique, d'autre part, qui exigeaient la collaboration des secteurs public et privé en faveur de la numérisation et du développement.
- 25. Le troisième intervenant a évoqué les marchés numériques et le commerce électronique et leurs incidences sur la politique de la concurrence. Comme lors des précédentes révolutions industrielles, il importait de remédier aux problèmes qui survenaient tout en acceptant pleinement le changement. En Afrique, par exemple, l'intégration régionale pouvait être une réponse à la nécessité d'atteindre une masse critique et de faciliter le commerce intrarégional. Les prix de vente imposés, les accords de parité interplateformes, les interdictions ou les restrictions de vente en ligne et la discrimination

géographique par les prix étaient autant de préoccupations pour ce qui était de la concurrence. L'orateur a fait observer que des entreprises avaient gagné en taille et acquis une position dominante sur le marché, que les effets de réseau créaient de sérieux obstacles à l'entrée et conduisaient à un accroissement du pouvoir de marché, et que les outils actuels de réglementation de la concurrence pouvaient être inadaptés. L'examen d'anciennes affaires était utile à la compréhension des nouveaux modèles commerciaux. Les pratiques anticoncurrentielles des plateformes avaient souvent des effets transfrontières, qui exigeaient des autorités nationales qu'elles coordonnent leurs actions. Les politiques nationales ne pouvaient résoudre à elles seules les problèmes qui se posaient, compte tenu des enjeux colossaux qu'étaient notamment le respect de la vie privée, la protection des consommateurs, le pouvoir de marché et les effets de réseau. L'orateur a souligné que la mobilité des données et les systèmes de données ouvertes, grâce auxquels les utilisateurs pouvaient accéder à leurs données et à leurs options de partage de données où qu'ils se trouvent, constituaient potentiellement des éléments de solution. Il fallait élaborer un code de conduite de la concurrence sur les marchés numériques, et les responsables de la réglementation devaient être dotés des moyens nécessaires pour faire face à la complexité de ces marchés. Il importait de comprendre le problème sous-jacent pour le résoudre correctement, et la difficulté consistait à cerner clairement les atteintes possibles à la concurrence. La mise en place d'une réglementation préventive supposait de démystifier les questions de concurrence liées aux mégadonnées et aux technologies, et d'investir dans les compétences et la coopération entre pairs pour apporter une réponse coordonnée. Pour terminer, l'orateur a présenté des exemples de réglementations de la concurrence sur les marchés numériques en Afrique du Sud et dans d'autres pays.

Pendant la discussion qui a suivi, les experts ont émis des opinions divergentes quant aux politiques à adopter en matière de données. Certains représentants ont souligné à quel point il importait que la propriété des données soit réglementée à l'échelle nationale pour garantir les droits des personnes ou des communautés, ainsi que leur contrôle sur leurs données. Il convenait d'opérer une distinction entre les différents types de données. Des politiques adéquates devaient être élaborées pour enrayer les tendances oligopolistiques dans l'économie numérique, traiter la question de la fiscalité du secteur et faire en sorte que les retombées des données profitent au plus grand nombre. Des politiques étaient également nécessaires pour donner aux pays en développement les moyens d'opérer leur transformation industrielle, y compris au moyen de la localisation des données. D'autres représentants ont estimé que la libre circulation des données d'un pays à l'autre était la voie à suivre pour permettre aux pays de se faire une place dans l'économie numérique mondiale et éviter les coûts inutiles, qui avaient un effet dissuasif sur le commerce. Certains ont demandé à la CNUCED de réaliser des études pour évaluer la valeur des données et trouver des moyens de partager ces données équitablement. Plusieurs représentants ont décrit différentes mesures prises à l'échelle nationale pour assurer la protection et la sécurité des données. Quelques-uns ont fait part des préoccupations que leur inspiraient les exigences prévues par le règlement général sur la protection des données. Il fallait trouver un équilibre entre les objectifs relatifs à la technologie et à l'innovation, au développement des entreprises et au respect de la vie privée, tout en protégeant les droits de toutes les parties prenantes.

5. Le renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des données et de l'intelligence artificielle

27. La cinquième table ronde, présidée par une représentante au nom de la Vice-Présidente-Rapporteuse, était consacrée à la quatrième question d'orientation du Groupe intergouvernemental d'experts (comment les pays en développement pourraient-ils renforcer les capacités et notamment les compétences dont ils disposent pour utiliser les technologies nouvelles et naissantes telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle?). L'oratrice, directrice du programme de Master en analyse décisionnelle appliquée à l'Université de l'Asie et du Pacifique, a abordé la question du renforcement des compétences dans le contexte d'une économie de plus en plus fondée sur les données. Elle a déclaré que la pénurie de compétences dans les domaines de la science et de l'analyse des données constituait un problème majeur pour les entreprises et les pays. Selon les prévisions, ces filières allaient connaître une forte demande de main-d'œuvre dans les pays

membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, dont le projet de promotion de l'emploi dans le domaine de l'analyse des données (« Data Analytics Raising Employment ») avait débouché sur l'établissement d'une liste de compétences recommandées dans les disciplines de la science et de l'analyse des données, ainsi que sur des propositions d'initiatives destinées à résorber le déficit de compétences numériques. Les Philippines essayaient de se doter des capacités d'analyse nécessaires pour répondre aux besoins en ressources humaines de la nouvelle économie numérique et créer un écosystème propice à l'émergence d'une économie fondée sur les données ; l'objectif était de faire en sorte que l'économie des données soit compétitive à l'échelle mondiale dans le domaine de l'analyse et qu'elle soit parmi les principaux pourvoyeurs d'analystes, dans l'intérêt de la société. Différentes fonctions professionnelles relevant de l'analyse avaient été définies, et le Master en analyse décisionnelle appliquée avait été créé autour d'un vaste programme multidisciplinaire, qui mêlait compétences techniques et non techniques. Les diplômés étaient destinés à occuper des postes d'encadrement dans le domaine de l'analyse. En quelques mots, les étudiants apprenaient à « voir grand », à « commencer petit » et à progresser de façon rapide, mais réaliste.

28. Pendant la discussion qui a suivi, plusieurs représentants ont évoqué les mesures que leur pays avait prises pour consolider les compétences, renforcer les capacités et faciliter le recours à l'analyse des données dans d'autres pays. Un représentant a fait observer que des spécialistes de l'analyse des données étaient nécessaires non seulement dans les entreprises, pour en stimuler le développement, mais aussi parmi les décideurs. Un autre a souligné l'importance que revêtaient les compétences non techniques dans le contexte de l'interaction entre humains et machines, compte tenu en particulier de l'essor de l'intelligence artificielle.

6. Examen de propositions de recommandations

Le Groupe intergouvernemental d'experts a examiné les recommandations proposées par la Présidente au titre du point 3 de l'ordre du jour. Un consensus a semblé se dégager sur certaines questions, notamment sur l'importance croissante des données numériques pour le commerce et le développement, sur le fait que la numérisation pouvait être source aussi bien de débouchés que de difficultés, et sur la nécessité de résorber les fractures numériques par le renforcement des capacités, entre autres mesures. Cependant, un certain nombre d'autres questions ont continué de faire l'objet de fortes divergences d'opinions, en particulier la gestion et la réglementation des flux internationaux de données, la nature des réglementations relatives aux données (protection, localisation et propriété des données, politiques commerciales et politiques industrielles en faveur du numérique, etc.), ainsi que les politiques nationales et internationales à préconiser pour que les données liées au commerce électronique et à l'économie numérique profitent au commerce et au développement. La plupart des questions examinées à la troisième session étaient complexes et politiquement sensibles, d'où la difficulté de convenir d'un ensemble de recommandations. Toutefois, les débats intenses auxquels toutes les parties prenantes avaient participé pouvaient favoriser une meilleure compréhension des questions en jeu et des différentes opinions qu'elles suscitaient, et alimenter de futurs travaux consacrés à la contribution des données et de l'économie numérique au développement.

C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. À la première partie de sa soixante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement avait décidé de créer le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a été invité à approuver le mandat du Groupe de travail et les thèmes proposés pour la première réunion de celui-ci, à savoir la révision du Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information et la mesure du commerce électronique intérieur et extérieur. Le Manuel était, à l'échelle du système des Nations Unies, le principal outil mis à disposition des

organismes nationaux de statistique et de leur personnel chargé de mesurer l'économie de l'information. Il avait vocation à servir de guide aux statisticiens des pays en développement, qui pouvaient l'utiliser à tous les stades de la production et de la diffusion de statistiques commerciales des technologies de l'information et de la communication. Il convenait toutefois de réviser la version actuelle, publiée en 2009, pour y intégrer des catégories et des définitions actualisées, ainsi que des informations sur l'évolution récente des travaux de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Le secrétariat de la CNUCED a proposé que les statisticiens des États membres fassent part, à la première réunion du Groupe du travail, de leurs impressions et de leurs observations sur une version préliminaire du manuel révisé, de façon à ce que les organismes nationaux de statistique intéressés puissent s'approprier davantage l'outil. Le second thème avait été proposé en réponse à la demande des États membres, qui étaient de plus en plus nombreux à souhaiter que la mesure du commerce électronique intérieur et extérieur soit améliorée. À sa première réunion, le Groupe de travail pourrait faire le point sur l'évolution récente des méthodes de mesure, et les États membres pourraient être invités à mettre en commun leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques dans ce domaine. Le thème présentait un intérêt tant pour les pays en développement que pour les pays développés, mais il y avait un manque de statistiques sur le commerce électronique, en particulier dans les pays en développement.

31. Les experts ont exprimé leur soutien au Groupe de travail, adopté son mandat et approuvé les deux thèmes proposés pour sa première réunion (voir le chapitre I). Deux représentants se sont félicités des éclaircissements apportés par le secrétariat quant aux services d'interprétation simultanée dans toutes les langues officielles de l'ONU aux réunions du Groupe de travail. Un représentant a suggéré que le Groupe de travail envisage d'examiner, à sa première réunion, les travaux de mesure de la valeur du commerce électronique, en particulier du commerce électronique de consommateur à consommateur. Le Soudan et la Thaïlande ont manifesté leur souhait d'accueillir de prochaines réunions du Groupe de travail.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 avril 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu M^{me} Kadra Ahmed Hassan (Djibouti) Présidente et M^{me} Julie Emond (Canada) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

- 33. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/3/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :
 - 1. Élection du Bureau.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 - 3. Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs
 - 4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
 - 5. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

6. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 6 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière de clôture, le 5 avril 2019, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport sur sa troisième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Afghanistan Finlande Oman Afrique du Sud France Ouganda Albanie Gabon Pakistan Algérie Ghana Panama Allemagne Guatemala Paraguay Arabie saoudite Guyana Pays-Bas Haïti Argentine Pérou Australie Honduras Philippines Autriche Hongrie Pologne Azerbaïdjan Îles Salomon Portugal

Bahreïn Inde République démocratique

Bangladesh Indonésie du Congo

Barbade Iran (République islamique d') République démocratique

Bélarus Iraq populaire lao Belgique Irlande République de Corée

Bénin Italie République-Unie de Tanzanie Bhoutan Jamaïque Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Bolivie (État plurinational de) Japon et d'Irlande du Nord

Botswana Jordanie Brésil Kazakhstan Brunéi Darussalam Kenya Bulgarie Kiribati Burkina Faso Koweït Burundi Lesotho Cambodge Lettonie Cameroun Libéria Canada Libye Chine Lituanie Chypre Madagascar Malawi Congo Costa Rica Mali Côte d'Ivoire Maroc Cuba Mauritanie Danemark Mexique Diibouti Mongolie Égypte Monténégro Émirats arabes unis Mozambique

Thaïlande
Togo
Tunisie
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Vanuatu
Yémen
Zambie
Zimbabwe

Samoa

Sénégal

Seychelles

Singapour

Slovaquie Slovénie

Soudan

Suède

Suisse

Tchad

Tchéquie

Sri Lanka

Sierra Leone

Serbie

Fédération de Russie Nouvelle-Zélande

Équateur

Espagne

Estonie

État de Palestine

États-Unis d'Amérique

Myanmar

Namibie

Népal

Niger

Nigéria

^{*} Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/EDE/INF.3.

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque africaine de développement

Union africaine

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Banque de développement des Caraïbes

Secrétariat du Commonwealth

Conseil de coopération des États arabes du Golfe

Conseil de coopération douanière

Commission économique eurasienne

Union européenne

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation de la coopération islamique

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Centre Sud

Union économique et monétaire ouest-africaine

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Centre du commerce international

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Programme alimentaire mondial

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail

Organisation internationale pour les migrations

Union internationale des télécommunications

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Union postale universelle

Groupe de la Banque mondiale

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Centre for Economic and Policy Research

Consumer Unity and Trust Society International

Consumers International

Centre international de commerce et de développement durable

Chambre de commerce internationale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Organisation internationale des employeurs

Union internationale des transports routiers

Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale

Public Citizen

Internationale des services publics

Réseau Tiers monde

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international Institut international de l'océan

GE.19-08372 17